

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

RIVEAU DE BOUBE ET
BELMONT

86.007

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour : 25

Contre :

Abstention : 6

Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

RECUE A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le vingt sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes IAFAYE - BUCHET. Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mmes GENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN
MM. LACOTTE - LE GUEUT - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHIE Jackie par
M. MONNARD - REVOLAT Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par
M. CANDAU

Absents : MM. COUNIL - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire,

M. le rapporteur expose :

Par lettre en date du 1er AOÛt 1985, M. le Maire de St-Georges
de Bidonne a fait connaître son intention d'acquérir pour le franc
symbolique le niveau appartenant à l'Association des marais de Boube
et Belmont.

./.

D'un bornage effectué par M. TETARD, Géomètre à ROYAN, la surface du terrain revenant à la Ville est fixée à 10.403m².

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qu'il l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu la délibération de la Commission Administrative en date du 9 Août 1985 de l'Association Syndicale du Marais de Boube et Belmont,

Considérant que le terrain est situé en zone ND du P.O.S., qu'il importe de le maintenir en espace naturel et d'assurer un entretien constant ainsi que des travaux d'aménagement,

DECIDE :

- d'acquérir pour le franc symbolique, à l'Association des marais de Boube et Belmont, la partie de terrain d'une surface de 10.403m² située sur le territoire de la Ville de ROYAN.

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le 1er Adjoint agissant par délégation à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- de désigner Me MASSE (S.C.P. BARDE) Notaire à ROYAN pour régulariser la transaction.

- d'inscrire la dépense correspondante au Budget 1986.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,

de l'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]

DAUZIDOU.